

N° Contribuable / Nom et Prénom :	Année :
-----------------------------------	---------

REVENUS (base annuelle)	Contribuable	Conjoint
-------------------------	--------------	----------

Revenus de l'activité	Contribuable	Conjoint
Revenu annuel net salarié		
Revenu d'une activité indépendante (lieu de l'activité:.....)		
Administrateur de personnes morales		
Indemnités diverses pour perte de gain, maladie, accident, chômage		
Total des revenus -A-		

Frais d'acquisition du revenu	Contribuable	Conjoint
Frais de transport		
Repas ou séjour hors du domicile /travail par équipe		
Autre frais professionnels		
Total des frais -B-		

Revenu net de l'activité (A - B)		
Report colonne conjoint		←
Revenu net total -C-		

AUTRES REVENUS ET FORTUNE	Revenus	Fortune
---------------------------	---------	---------

Revenu net total (report C)		
Rentes AVS,AI,2e pilier, autres rentes et pensions		
Pension alimentaire obtenue (montants effectifs touchés durant l'année)		
Placements privés et commerciaux (Revenus / Fortune)		
Valeur locative, loyers et fermages (Lieu:.....)		
Autres revenus (droit d'habitation, sous-location.....)		
Total des autres revenus / fortune -D-		

DEDUCTIONS SUR REVENUS ET FORTUNE	Revenus	Fortune
-----------------------------------	---------	---------

Caisse maladie et accidents		
Autres primes et cotisations (3e pilier b)		
Prévoyance liée (3e pilier a)		
Rachats d'assurance (2e pilier, caisse de pension)		
Intérêts hypothécaires et passifs / dettes		
Frais d'entretien d'immeubles		
Rentes et charges durables (droit d'habitation)		
Pension alimentaire versée au conjoint divorcé/séparé ou pour enfants (montants effectifs versés durant l'année)		
Frais de garde des enfants		
Déduction sociale pour enfants à charge au 31 décembre		
Total des déductions -E-		

Revenus / fortune nets estimés (D - E)		
---	--	--

Notice au verso

Lieu et date:

Signature:

NOTICE SIMPLIFIEE

Pour remplir le formulaire destiné à la fixation des acomptes provisoires 2026

Frais de transport

Transports publics : frais effectifs (2^e classe), abonnement mensuel ou annuel

Auto privée : 70 ct. par km jusqu'à 10'000 km
60 ct. par km pour les 10'000 km suivants
50 ct. par km pour les km supplémentaires

Total maximum admis Fr. 12'000.-

Le nombre de jours de travail pris en considération pour une année complète est de **220 jours**.

Repas

Fr. 15.00 par jour (max. Fr. 3'200.00 par an) ou **Fr. 7.50** par jour (max. Fr. 1'600.00 par an) si cantine à disposition ou si réduction du prix du repas de midi.

Autres frais professionnels

Forfait de **3 % du salaire net**, minimum Fr. 2'000.00, maximum Fr. 4'000.00

Caisse-maladie et accidents

Déductions forfaitaires admises :

Fr. 4'810.00	par année	pour le contribuable célibataire, séparé, divorcé ou veuf
Fr. 9'620.00	par année	pour les époux
Fr. 4'210.00	par année	pour chaque jeune adulte en formation à la fin de l'année (de 18 ans révolus jusqu'à 25 ans révolus)
Fr. 1'140.00	par année	pour chaque enfant à charge à la fin de l'année 2026 (qui n'a pas 18 ans révolus à la fin de l'année 2026)

Autres primes et cotisations (3^e pilier b)

Déductions maximales :	Fr. 1'500.00	pour les époux
	Fr. 750.00	pour les autres contribuables

Déductions sociales pour enfants à charge

Le montant des déductions sociales varie en fonction du revenu net imposable. Toutefois, par simplification, le montant minimum sera pris en considération pour la fixation des acomptes, à savoir :

Fr. 7'100.00	minimum par enfant pour le 1 ^{er} et le 2 ^e enfant
Fr. 8'100.00	minimum par enfant dès et y compris le 3 ^e enfant

Pour de plus amples informations : www.fr.ch/scc